

Assurance maladies graves

Second souffle simplifié
6 maladies et chirurgies
couvertes



La Capitale

Assurance et
services financiers





Second souffle simplifié

Donnez-vous les moyens de payer les dépenses supplémentaires liées à une maladie grave

Un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral peuvent entraîner des coûts considérables. Pour prévenir les conséquences financières découlant d'une maladie grave, optez pour l'assurance santé *Second souffle simplifié* de La Capitale.



Les avantages de *Second souffle simplifié*

- Seulement 5 questions médicales
- Vous pouvez recevoir un montant non imposable si vous survivez 30 jours après la date du diagnostic d'une maladie ou d'une chirurgie couvertes
- La somme versée peut être utilisée comme vous le désirez, entre autres pour :
 - de l'aide à domicile
 - obtenir de meilleurs traitements
 - l'achat d'équipement spécialisé
- Le paiement d'un montant forfaitaire libre d'impôt
- Avec l'Option Santé, remboursement des primes de votre vivant au 15^e anniversaire de votre police
- Service d'assistance GRATUIT Best Doctors^{MD}

Un bon traitement pour vos finances

L'assurance maladies graves peut vous permettre de recevoir un montant pour assumer les dépenses supplémentaires associées à une maladie grave, par exemple pour :

- obtenir des soins à domicile ou de l'aide domestique pour les tâches ménagères ou la garde de vos enfants
- combler la perte de salaire en cas d'invalidité de longue durée ou l'arrêt des cotisations au régime de retraite
- bénéficier de meilleurs traitements
- éviter d'être dépendant de vos enfants ou de votre parenté
- entreprendre des travaux pour adapter votre domicile ou faire l'acquisition d'équipement adapté
- conserver vos REER intacts
- continuer de rembourser vos dettes (hypothèque, prêt, solde de votre carte de crédit)



Simple et facile de souscrire **Seulement 5 questions médicales**

Si vous répondez « non » à chacune d'elles, vous êtes automatiquement admissible à *Second souffle simplifié*, sans aucun examen médical.

Avec l'assurance maladies graves, bénéficiez des renseignements et avis médicaux d'experts du Réseau Best Doctors^{MD}.

Si vous, votre conjoint et vos enfants admissibles :

- souffrez d'une maladie chronique ;
- souffrez d'une maladie mettant votre vie en danger ;
- avez besoin d'aide pour trouver le bon spécialiste ;
- doutez de la nécessité de vous faire opérer ;
- voulez comprendre un diagnostic, un plan de traitement ou un problème de santé ;
- voulez tout simplement des réponses à vos questions médicales...

Best Doctors peut vous aider à prendre les bonnes décisions.

BEST DOCTORS, C'EST QUOI ?

Au-delà de 53 000 médecins qui exercent plus de 450 spécialités et sous-spécialités. Ceux-ci font partie du groupe des 5 % meilleurs praticiens de partout dans le monde.

COMMENT BEST DOCTORS FONCTIONNE ?

De l'information qui permet d'agir

Le but est de fournir la meilleure information médicale afin que soient établis le bon diagnostic et les traitements les plus appropriés. Les résultats sont prodigieux : après avoir utilisé le service Best Doctors, 60 % des membres du Réseau ont changé de traitement et 27 % ont reçu un nouveau diagnostic³.

Une ambassadrice-santé personnelle

Un simple appel vous met en contact avec une intervenante qui devient votre ambassadrice-santé. Celle-ci fera des recherches dans la communauté médicale du Canada et ailleurs dans le monde pour que vous-même, votre conjoint et vos enfants admissibles trouvent le meilleur spécialiste et les meilleurs soins de santé requis.

Des spécialistes pour l'ensemble des soins

Le Réseau Best Doctors couvre l'ensemble des soins de santé et peut donc aider à résoudre pratiquement n'importe quelle incertitude.

Commodité et confidentialité

Pour toute question ou préoccupation d'ordre médical, un simple appel téléphonique ou un courriel vous permet d'obtenir de l'aide. Vous pouvez communiquer directement et en toute confidentialité avec le Réseau Best Doctors sans l'intermédiaire de votre médecin traitant.

6 maladies et chirurgies couvertes¹

Troubles cardiovasculaires	
1.	Accident vasculaire cérébral
2.	Chirurgie de pontage coronarienne
3.	Crise cardiaque (infarctus du myocarde)
Cancer et tumeur	
4.	Cancer (avec risque de décès à court terme)
Troubles neurologiques	
5.	Coma
6.	Paralysie

Bénéfices

Un bon rapport qualité-prix. Primes parmi les plus avantageuses sur le marché pour ce genre de produit.

Le versement d'un montant forfaitaire libre d'impôt au lieu d'un remboursement de factures. Vous faites donc ce que vous désirez avec ce montant et vous n'avez pas de justification de dépenses à fournir à l'assureur.

Si vous décédez avant l'expiration de cette garantie, nous remboursons les primes payées à votre bénéficiaire, si vous n'avez pas reçu votre capital assuré à la suite d'une maladie ou d'une chirurgie assurées.

Si vous choisissez l'Option Santé, celle-ci vous donne droit à un remboursement de primes, de votre vivant, après le 15^e anniversaire de votre police.

Le service d'assistance GRATUIT Best Doctors^{MD} qui vous offre un soutien réconfortant.

1. Le contrat prévoit certaines conditions, restrictions et exclusions.

Les caractéristiques principales de *Second souffle simplifié*¹

Vous avez le choix entre :

- une assurance dont la prime est fixe et garantie jusqu'à 75 ans
- une assurance moins coûteuse les premières années, car la prime est fixe et garantie pour les 10 premières années.

ÂGE À LA SOUSCRIPTION

- Temporaire fixe à 75 ans 18 à 60 ans
- Temporaire fixe à 75 ans, Option Santé 18 à 55 ans
- Temporaire fixe 10 ans renouvelable 18 à 60 ans

MONTANT À RECEVOIR (CAPITAL ASSURÉ)

10 000 \$, 25 000 \$ ou 50 000 \$

PÉRIODE DE SURVIE

Pour avoir droit au paiement du capital assuré, la personne assurée doit survivre et ne pas avoir subi la cessation irréversible de ses fonctions cérébrales pendant une période d'au moins 30 jours suivant la date du diagnostic d'une des maladies ou chirurgies couvertes.

REMBOURSEMENT DES PRIMES

Au décès

Toutes les primes payées seront remboursées à votre bénéficiaire si vous décédez avant l'expiration de la garantie sans que le capital assuré n'ait été versé².

Option Santé

Les primes de la protection *Second souffle simplifié* avec l'Option Santé sont payables jusqu'à 65 ans ou au 25^e anniversaire d'assurance selon le plus éloigné des deux événements.

De plus, vous recevez le remboursement des primes avant le décès à compter du 15^e anniversaire d'assurance selon l'âge à la souscription².

Le pourcentage de remboursement augmente linéairement pour atteindre 100 % au plus éloigné des deux événements suivants :

- à 65 ans
- au 25^e anniversaire d'assurance, sans toutefois excéder 75 ans

2. Le remboursement des primes ne peut excéder le capital assuré.



Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com

Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assureur de l'administration publique inc.

